



FREDON
Basse Normandie

Animateur référent

Marie-Laure BLANC
FREDON BN
02.31.46.96.53
ml.blanc.fredonbn@wanadoo.fr

Animateur suppléant

Marielle SUIRE
CA 76
02.35.59.47.50
marielle.suire@seine-maritime.
chambagri.fr

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture

Abonnez-vous sur
www.normandie.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé
de l'agriculture, avec l'appui financier
de l'Office national de l'eau et des
milieux aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions
diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto.



L'essentiel de la semaine

L'installation du réseau de piégeage se poursuit, au fur et à mesure des débâchages et plantation/semis.

Poireau : les captures de mouches sont faibles.

Chou - navet : les captures de mouches sont nombreuses au Mont Saint Michel et présence de pontes dans le Val de Saire.

Salade : premières pontes de noctuelle gamma observées au Mont Saint Michel.

Carotte - céleri : quelques captures sur toutes les zones.

Oignon : bon état sanitaire.

SOMMAIRE :

POIREAU	1
CHOU - NAVET	2
SALADE	3
CAROTTE - CELERI	4
OIGNON	6
NOTE NATIONALE <i>Xylella fastidiosa</i>	7

POIREAU :

Suivi :

	Mont Saint Michel	Créances-Lingreville	Surtainville	Val de Saire
Pépinières	2 sous petits tunnels et plein air	4 plein-air et sous voiles dont 1 en AB	1	1
Plantés	2	3	1 sous voiles	2

Les pépinières en plein-air sont au stade 1 à 2 feuilles et les plus avancées sont au stade 3 à 4 feuilles sous les petits tunnels.

Thrips :

Aucun individu n'a été observé dans les parcelles du réseau.

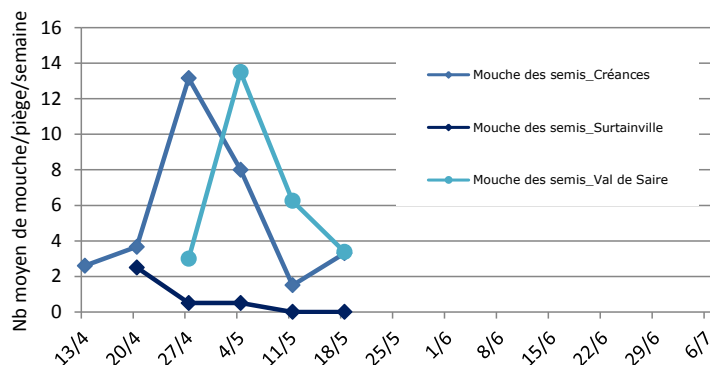
Aucune capture n'a été enregistrée dans les pièges mis en place dans le Val de Saire.

Evolution du risque : les conditions climatiques actuelles ne sont pas favorables à ce ravageur, à suivre en cas de retour à un temps sec et ensoleillé.

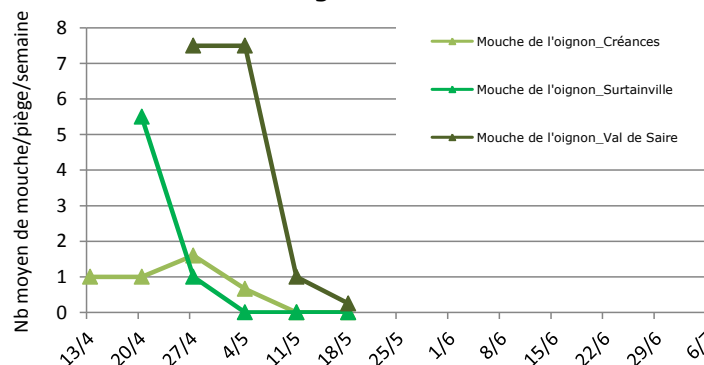
Mouche de l'oignon / Mouche des semis :

Quelle que soit la zone, les captures de mouche de l'oignon sont nulles, une reprise des captures de mouche des semis est observée sur la zone de Créances.

Evolution des captures des mouches des semis 2015



Evolution des captures des mouches de l'oignon 2015



Des dégâts de mouches des semis ont été observés suite au débâchage d'une parcelle au Mont Saint Michel.

Evolution du risque : les conditions climatiques actuelles ne sont pas favorables au vol des mouches, à suivre en cas de retour à un temps sec et ensoleillé.

Mouche mineuse :

Des piqûres de nutrition de mouche mineuse ont été observées dans une parcelle de poireaux plantés de la zone de Créances sur 8% des plants.

Evolution du risque : à suivre.

CHOU – NAVET :

Suivi : Mont Saint Michel : 1 parcelle de chou, stade : jeunes plants,

Surtainville : 1 parcelle de chou, stade : jeunes plants,

Val de Saire : 3 parcelle de chou, stade : jeunes plants et 1 parcelle de navet.

Bon état sanitaire.

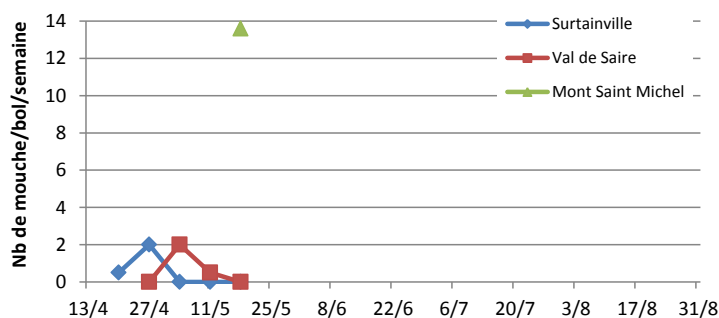
Mouche du chou :

Les captures sont nulles pour les zones du Val de Saire et de Surtainville. En revanche, de nombreuses captures sont enregistrées au Mont Saint Michel.

La présence d'œuf a été observée au collet des plants de chou dans le Val de Saire.

Evolution du risque : la présence d'œufs et les captures enregistrées indiquent que cette mouche est en activité. A surveiller, notamment en cas de temps sec et ensoleillé.

Evolution des captures de mouche du chou Manche - 2015



Pigeon / lapin :

Des dégâts de ces vertébrés déprédateurs sont toujours observés dans certaines parcelles. Des dégâts de pigeon sont notés au Mont Saint Michel sur 100% des plants et dans le Val de Saire sur 8% des plants. A Surtainville, des dégâts de pigeon et de lapin sont constatés sur 12% des plants. Des dégâts sont également notés dans la parcelle de navet située dans le Val de Saire.

Evolution du risque : à suivre.

Altise :

Avec les conditions climatiques pluvieuses, des altises ont été relevées sur 4% des plants de la parcelle du Mont Saint Michel contre 60% la semaine dernière.

Evolution du risque : les conditions climatiques actuelles sont peu favorables à leur développement. Restez vigilant sur les jeunes plants en cas de retour à un temps sec.

Puceron cendré :

De petites colonies de puceron cendré (*Brevicoryne brassicae*) ont été observées au cœur de 20% des jeunes plants de choux au Mont Saint Michel.

Evolution du risque : à surveiller.

SALADE :

*Suivi : Mont Saint Michel : 5 parcelles de laitue et 3 parcelles de frisée, stade : de 6 feuilles à proche récolte.
Créances : 2 parcelles de laitue dont 1 en AB, stade : 6 à 10 feuilles.
Surtainville : 1 parcelle.
Val de Saire : 2 parcelles.*

Globalement, bon état sanitaire.

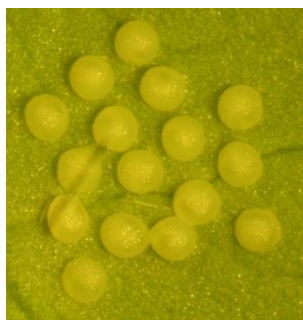
Puceron :

Il n'a pas été observé de puceron dans les parcelles notées cette semaine.

Evolution du risque : à surveiller dans les parcelles atteintes les semaines précédentes même si les températures restent fraîches.

Noctuelle gamma :**Relevé des pièges :**

Les captures sont faibles pour les secteurs de Créances et du Val de Saire. Elles sont en forte augmentation au Mont Saint Michel.

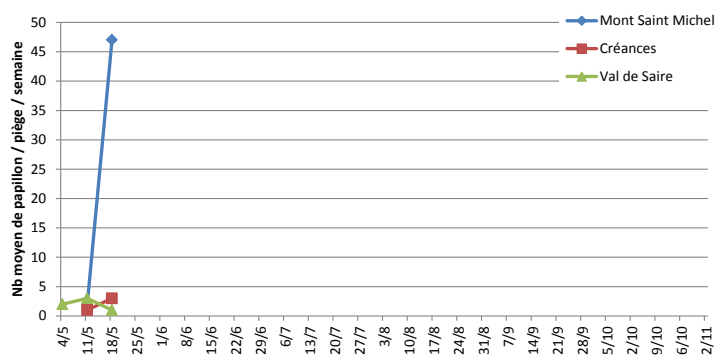


Observation des plants : Des pontes de noctuelle ont été observées au Mont Saint Michel sur 4% des plants.

Ponte de noctuelle, taille réelle : 0,2 à 0,3 mm de diamètre (FREDON BN)

Evolution du risque : à suivre avec les prochains relevés.

**Evolution des captures de noctuelle gamma
Manche 2015**

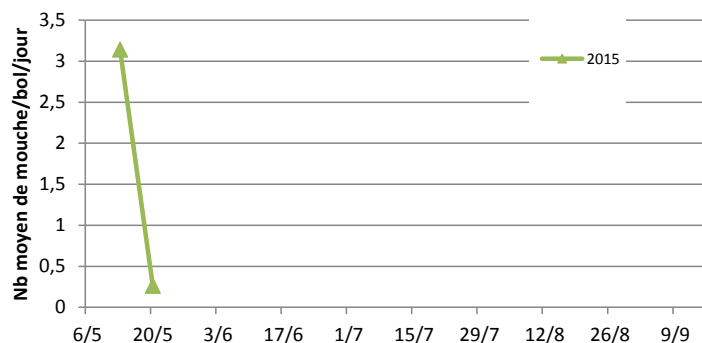


Mouche des semis :

Suivi réalisé dans les parcelles de chicorées frisées au Mont Saint Michel.

Les captures sont en recul cette semaine.

Evolution du risque : à suivre avec les prochains relevés et le retour à un temps sec.

**Evolution des captures de mouche des semis
MSM**
**Sclérotinia :**

Cette maladie est présente ponctuellement sur tous les secteurs, notamment sur des cultures proches de la récolte venant d'être débâchées.

Evolution du risque : à surveiller, ce champignon apprécie les conditions tempérées et humides.

Pigeon :

Situation stable au Mont Saint Michel et Créances.

Evolution du risque : à suivre

CAROTTE – CELERI – PERSIL :

Suivi : Mont Saint Michel : 3 parcelles de carotte, stade : 3 feuilles à crayon et 3 parcelles de céleri-rave, stade : plants.

Créances : 2 parcelles de carotte, stade : cotylédons.

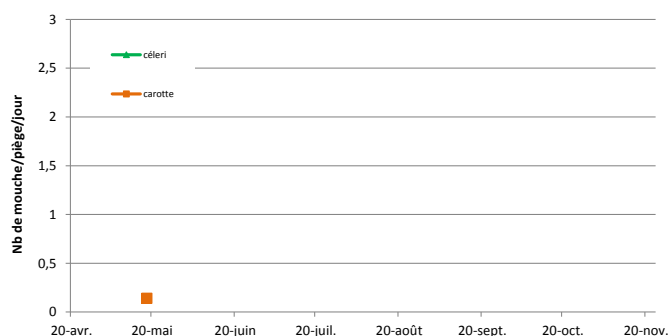
Surtainville : 1 parcelle de céleri-rave.

Val de Saire : 1 parcelle de céleri-rave.

Mouche de la carotte :

Mont Saint Michel :

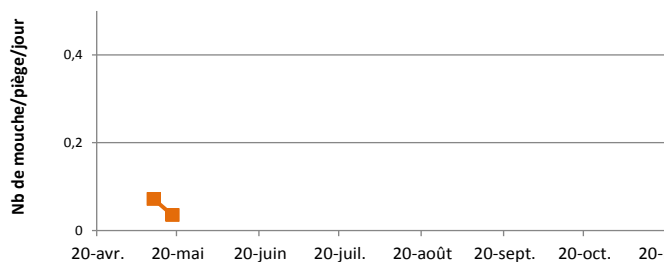
Lors de ce premier relevé des mouches ont été piégées dans la parcelle de carotte.

**Evolution des captures de mouche de la carotte
Mont Saint Michel - 2015**


Zone de Créances :

Les captures sont en recul.

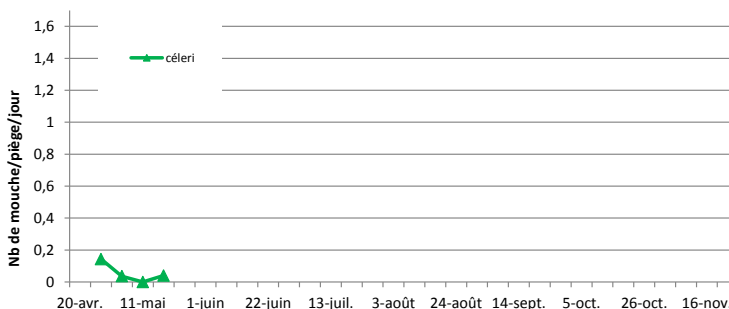
**Evolution des captures de mouche de la carotte
Créances - 2015**



Zone de Surtainville :

Quelques faibles captures ont été enregistrées.

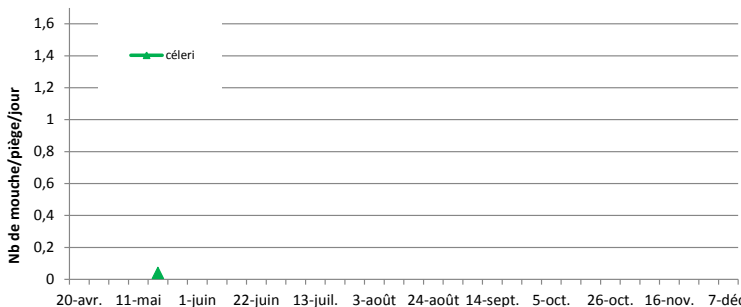
**Evolution des captures de mouche de la carotte
Surtainville 2015**



Val de Saire :

Quelques faibles captures ont été relevées dans le Val de Saire.

**Evolution des captures de mouche de la carotte
Val de Saire 2015**



Evolution du risque : à suivre

Mouche du céleri :

Les premières captures ont été enregistrées cette semaine à Surtainville (0,75 mouche/piège/semaine)

Nuisibilité :

Ce sont les asticots de la mouche du céleri qui creusent des galeries sur le feuillage. Une forte attaque peut être préjudiciable sur jeunes plants. Sur céleri branche, la présence de ces mines peut nuire à la qualité commerciale du produit.

Evolution du risque : à suivre en fonction des captures.



Galeries sur feuille causées par les asticots (FREDON BN)

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en part

Chambres d'agriculture, SILEBAN, DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, LI
Lycée Horticole de Coutances

Puceron :

Des pucerons *Cavariella* sp. ailés et aptères (sans ailes) ont été observés dans de nombreuses parcelles de carotte sur 10 à 20% des plants sur la zone de Créances et 12% au Mont Saint Michel. Leur présence est également constatée dans une parcelle de céleri du Mont Saint Michel sur 90% des plants.

Seuil de nuisibilité :

- carotte : 10% de plantes avec pucerons jusqu'au stade 3 feuilles vraies.
- céleri rave : 10% de plantes avec pucerons jusqu'au stade 3 feuilles vraies ou 3 semaines après plantation.
- céleri branche et persil : 10% de plantes avec colonies d'aptères pendant tout le cycle.



Individu ailé et jeune aptère sur la petite feuille. (FREDON BN)

Evolution du risque : surveillez vos jeunes semis et jeunes plants, notamment en cas de retour à un temps plus sec, favorable au développement des populations de puceron. Sur la zone de Créances, les parcelles observées dépassent le seuil de nuisibilité, à surveiller.

OIGNON :

Suivi : Mont Saint Michel : 2 parcelles de bulbille, stade : 5 feuilles et 2 parcelles de semis, stade : 2^{ème} feuille.

Bon état sanitaire.

Mildiou :

Modélisation réalisée par le modèle oignon - Mildiou DGAL / INOKI - CTIFL

Station	Dates des dernières contaminations	Génération en cours	Sortie théorique
50 – Mont Saint Michel	2 et 3 mai	2 ^{ème} génération	Sortie en cours

Evolution du risque :

1^{ère} génération : aucun risque.

2^{ème} génération : risque pour les oignons bulbilles et oignons de semis « précoces ».

3^{ème} génération et plus : risque pour tous les oignons (semis et bulbille).

Evolution du risque : A surveiller, car des sorties de taches de la 2^{ème} génération sont en cours et concernent les oignons bulbilles.

Xylella fastidiosa

renforcer la vigilance sur les cultures sensibles à cette bactérie réglementée, présente dans le Sud de l'Italie

Plusieurs insectes vecteurs et plantes hôtes concernés

X. fastidiosa est une bactérie nuisible sur **200 espèces végétales** environ, appartenant à 50 familles botaniques. Elle est transmise par des **insectes piqueurs-suceurs de sève**. Ces cicadelles ou cercopes, notamment la philène spumeuse détectée en Italie, sont fréquents en cultures sensibles, mais ne sont pas forcément contaminants.

En revanche, s'ils sont associés à des **symptômes de dépérissement vasculaire** sur des végétaux exposés à *X. fastidiosa* (olivier, laurier-rose, vigne, agrumes, amandier, abricotier, pêcher, prunier, avocatier, caféier, chêne, érable, orme, luzerne, tournesol...), des risques de contamination sont à craindre. Il est important de noter que les plantes peuvent être porteuses de la bactérie sans présenter de signe de maladie et que *X. fastidiosa* comprend plusieurs souches, dont la gamme d'hôtes, la virulence et l'expression des symptômes sont variables.



Les nécroses de l'apex des feuilles d'un olivier traduisent une rupture d'alimentation en sève. Dans ce cas, elles sont dues à l'altération des tissus vasculaires par *X. fastidiosa*. Mais de tels symptômes peuvent prêter à confusion lors d'un diagnostic avec une cause abiotique ou une autre affection d'origine biotique.



Distribution géographique actuelle de la bactérie

La bactérie *X. fastidiosa* est présente au niveau du continent américain et à Taïwan. Elle a été **introduite dans le Sud de l'Italie** (plusieurs foyers signalés dans la région des Pouilles). Actuellement, **aucun foyer n'a été détecté en France**.

Que faire en cas de suspicion de détection de *X. fastidiosa* ?

Le brunissement des tissus vasculaires par *X. fastidiosa* est visible sur le bois après une coupe transversale de branche. Attention, on peut le confondre avec d'autres maladies vasculaires comme la verticilliose ou la graphiose de l'orme. Ce type de dégât peut également résulter d'un complexe parasitaire formé par la bactériose avec d'autres agents pathogènes. En cas de doute, contacter le SRAL. Seul un laboratoire d'analyses phytosanitaires agréé peut identifier officiellement cette bactérie réglementée.

X. fastidiosa est un **organisme de lutte obligatoire** en tout temps et en tout lieu au sein de l'Union européenne. Le seul moyen de lutte est l'arrachage des végétaux contaminés. En anticipation des mesures qui seront prises au niveau européen, et face à la gravité de la menace, la France a publié un **arrêté ministériel le 2 avril 2015** destiné à prévenir l'introduction de la bactérie. Ainsi, l'importation en France de végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa* et provenant de zones touchées par la bactérie est interdite. Cette interdiction concerne les échanges intra-européens depuis la région des Pouilles et les importations issues des zones infectées des pays tiers concernés.

Ainsi, il est vivement recommandé de renforcer vos observations sur les végétaux indiqués en annexe de l'arrêté ministériel et de repérer des symptômes de dépérissement

qui vous semblent anormaux. En cas de suspicion, alerter les services régionaux chargés de la protection des végétaux (DRAAF-SRAL).



Pour en savoir plus, consulter les documents suivants sur n'importe quel moteur de recherche :

- Arrêté ministériel du 2 avril 2015, relatif à la prévention de l'introduction de *Xylella fastidiosa*.
- Note nationale BSV 2014 : « Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa* ».

MERCI DE DIFFUSER CETTE NOTE LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE.

NB : des notes complémentaires par filières, focalisées sur les symptômes de *X. fastidiosa*, seront publiées prochainement.